

MARSILLY actu

Dans ce numéro :

- La bataille de l'herbe 2
- La Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique (PRRE) vous propose de nouveaux services d'accompagnement 2
- Ecole élémentaire : le chantier démarre cet été 3
- Entretien du cimetière 3
- Voyage à Saumur pour les seniors marsellois 4
- Tennis Club de Marsilly 4
- Association Paroissiale de Marsilly 4
- Les Amis du Livre 4
- 24 heures de la Pelle 4

L'Edito du Maire

Chères Marselloises

A l'heure où cet édit prend forme, le résultat des urnes est une surprise. La France est un pays qui n'avance que par crises politiques. Les crises économiques les précèdent en général : crise des farines en 1775 qui débouche sur des famines et à la Révolution de 1789, crise de 1831, crise de 1848, de 1870, de 1937, de 1968, crises financières ensuite, crise des gilets jaunes, crise politique actuelle après les multiples alertes sur la hausse du coût de la vie.

Les révoltes ponctuelles ont toujours été considérées comme des ajustements inévitables vers la construction d'une société toujours plus parfaite (une idée de Condorcet). Les alertes n'ont pas été entendues, ou si elles l'ont été ce fut sans remède aux causes profondes mais avec des pansements qui conduisent à une dette nationale abyssale. La construction d'une fosse qui peut nous engloutir.

Un adage veut que « quand l'autorité n'a pas d'oreilles pour écouter, elle n'a pas de tête pour gouverner ». Voltaire décrivait les politiques comme des hommes sans principe gouvernant des hommes sans mémoire. On a vu l'orgueil incommensurable des responsables de tous bords et un peuple médusé, dépité du spectacle où l'espoir vacille.

Notre belle démocratie perd pied et nous entrons dans une ère de violence ; en épousant les querelles des autres sur la planète nous nous déchirons. Insidieusement nous glissons dans un état où plus personne ne respecte rien et surtout pas la voix de la majorité qui sortira des urnes quelle qu'elle soit.

C'est pourtant le fondement même de la démocratie, de la tolérance et de la paix. Comme il est fondamental que les votes des députés et sénateurs ne soient pas remis en cause par une chambre ou un sénat.

Mais au fond de tout cela le moteur essentiel est la peur. Peur instinctive et animale, ou peur enseignée comme celle du loup. Peur des étrangers, peur du Russe, peur de perdre du confort, peur du CO2, peur des remèdes qui sauveraient, peur de se faire avoir. La peur est mauvaise conseillère et pousse à perdre ce que paradoxalement on recherchait à défendre.

Le pessimisme est de nature, l'optimisme de volonté.

Bonne lecture,

Le Maire,
Hervé PINEAU

MEMO

Ouverture de la Mairie :

Lundi et jeudi : 9h00 à 17h30
 Mardi : 13h30 à 17h30
 Mercredi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30
 Vendredi : 9h00 à 17h00
 ☎ 05 46 01 30 10
 ✉ mairie@marsilly.fr

Permanence des élus :

- Hervé PINEAU, Maire : sur RDV
- Jacques GLENEAUD (urbanisme et voirie) sur RDV
- Laureyne VIAUD-TANQUART (vie des écoles) : sur rdv
- Franck COUDRAY (bâtiments, réseaux, espaces verts) Sur RDV

Ouverture de l'Agence Postale Communale :

Mardi à samedi : 9h00 à 12h00
 Mercredi après-midi : 15h à 18h00
 ☎ 05 46 01 95 04

Site internet et appli :

www.marsilly.fr
 Illiwap (code marsilly)
 FB : mairie de MARSILLY

Directeur de Publication :
 Hervé PINEAU

Comité de rédaction :
 Elus et associations

Crédits photos :
 Service Municipal et associations

Impression et tirage :
 1 700 exemplaires - Ap1prim

Ne laissez pas vos bacs de collecte des déchets sur le trottoir

Bacs roulants sortis le mauvais jour de collecte, ou en permanence devant chez vous ...

La pratique consistant à les laisser à demeure sur le domaine public est formellement interdite, tant par le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle que par les dispositions de l'article R.644-2 du Code pénal. Elle est passible d'une contravention de 4^{ème} classe.

Ainsi, sortir et rentrer ses bacs roulants après chaque ramassage, pour les remiser à domicile est une obligation, mais aussi un geste citoyen.

En effet, leur présence constitue un obstacle contraignant pour les piétons, les poussettes et les personnes à mobilité réduite, contraints d'emprunter la chaussée pour les contourner.

En cas de doute, pensez à vérifier le calendrier des collectes (ordures ménagères, tri sélectif).

CALENDRIER 2024
DE COLLECTE DES DÉCHETS

À partir du 1^{er} mars 2024
nouveaux jours de collecte des déchets

Ordures ménagères
Collecte le mercredi à partir de 6h du matin : sortez votre bac à partir de 19h.

Emballages et papiers
Collecte le vendredi à partir de 10h : sortez votre bac à partir de 7h.

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

■ Les semaines du 1^{er} mai et du 25 décembre, la collecte des bacs est reportée au lendemain.



Prochaine réunion
du Conseil Municipal

Mardi 27 août 2024
à 19h00

**Salle du Conseil
En Mairie**

Retrouvez le
compte rendu
sur le site
www.marsilly.fr

La bataille de l'herbe

L'habitude et le plaisir de l'œil veulent que les espaces verts soient « à l'anglaise » c'est-à-dire tondu régulièrement.

Cette année, les espaces verts ont bénéficié d'un nombre successif de jours de pluie exceptionnel. La tonte dans ces conditions s'avère impossible : l'herbe se couche sous le poids de l'eau et les machines produisent une bouillie verte. Dès lors, la bataille de l'herbe est presque perdue car le rattrapage se fait difficilement et les résidus de tonte forment un tapis épais.

Pour vous l'avoir déjà souligné, l'entretien des pieds de murs de votre propriété sur la voie publique vous appartient. Un arrêté municipal le stipule. Les chardons, les valérianes exubérantes relèvent de vous. Cela sera critique à l'automne quand les plantes faneront.



Un peu plus loin vous trouverez dans ce numéro un article sur le cimetière où les plantes suscitent des commentaires.

Le cimetière entre dans un cadre juridique très épais et être concessionnaire d'une tombe impose des responsabilités d'entretien. Le pire est que même mort vous demeurez responsable s'il n'y a pas d'héritier. Charge à la commune de les rechercher et de se réapproprier les droits et devoirs d'entretien.

La commune change son tracteur pour un engin polyvalent et la réflexion sur l'achat d'un broyeur est en cours. Certains passages confiés aux brigades vertes prennent du retard par manque d'effectifs aussi dans cette association d'insertion.

La Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique (PRRE) vous propose de nouveaux services d'accompagnement

Depuis février 2024, l'Agglomération de La Rochelle s'est dotée d'un nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier pour l'amélioration des logements privés, à destination des **propriétaires occupants du territoire**, sous conditions de ressources, et des **propriétaires bailleurs**.

Il enrichit l'offre d'accompagnement de la Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique, qui concernera **davantage encore de particuliers**.

Ce nouveau dispositif doit en effet accompagner les propriétaires et apporter des financements supplémentaires pour des projets :

- * **De rénovation énergétique des logements**, que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur, en logement individuel comme en copropriétés
- * **D'adaptation des logements à la perte d'autonomie** (à destination des personnes âgées ou en situation de handicap)
- * **De rénovation globale** de logements dégradés ou insalubres

Il permettra aux foyers éligibles de bénéficier d'un financement allant jusqu'à 90% du montant des travaux (plafonné à 70 000 € de travaux éligibles), par la mobilisation des aides de l'ANAH, de l'Agglomération et de l'ensemble des partenaires financeurs.

Assuré par l'opérateur SOLIHA, qui a été mandaté par l'Agglomération de La Rochelle, l'accompagnement est entièrement gratuit pour les particuliers.

La PRRE, c'est également un réseau de professionnels de confiance engagés auprès de l'Agglo pour réaliser vos projet en toute sécurité.

Afin de vous en faciliter l'accès au service, vous pourrez rencontrer un conseiller à l'agence du centre-ville mais également lors de permanences de proximité dans l'une des 5 communes où elles se

à Périgny, le 1^{er} mercredi de chaque mois,
à Saint-Médard-d'Aunis, le 2^{ème} mardi de chaque mois,
à Saint-Vivien, le 2^{ème} mercredi de chaque mois,
à Saint-Xandre, le 3^{ème} mercredi de chaque mois,
à Sainte-Soulle, le 5^{ème} mercredi de chaque mois,

Prenez rendez-vous en ligne avec un conseiller de la PRRE sur prre.agglo-larochelle.fr ou contactez le 05 46 30 37 73.



Ecole élémentaire : le chantier démarre cet été

L'école élémentaire va être rénovée cet été. Les peintures, l'isolation, une double cloison sur le mur ouest du bâtiment extérieur, des toilettes et des sols seront refaits.

L'électricité sera reprise avec des matériels plus modernes.

Les classes de CE2 et CM1 seront équipées de lavabos pour les travaux manuels.

Le restaurant scolaire verra son carrelage refait à neuf, ainsi que son plafond, ses peintures. Un point litigieux subsiste avec le nouveau lave main des enfants, installé dans le hall, qui est trop bas et qui devra être changé.

Nous manquons de jeunes enfants et il faut craindre une baisse durable des effectifs. Les prix de l'immobilier y sont pour beaucoup ; l'accès à un terrain à bâtir à prix abordable est un handicap majeur.

Les enfants de la maternelle découvriront une fresque murale sous le préau réalisée par un artiste et par les jeunes des chantiers jeunes. Les façades de la maternelle seront également repeintes dans le cadre du marché de rénovation qui devrait s'achever fin août... ou, en cas d'aléas, au plus tard après les vacances de la Toussaint.



Entretien du cimetière

Les Marseillois et visiteurs extérieurs le savent bien : l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait le souhaiter.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a d'ailleurs prévu des travaux pour tenter d'y remédier (engazonnement, création d'une allée goudronnée)

Cela étant, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect du cimetière n'est pas une mince affaire, et ne peut se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années...

Pour comprendre la procédure qui a été mise en place, en 2020, il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (c'est-à-dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droit.

Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayants droit connus.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement, et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles.

Pour autant, les services municipaux ne peuvent pas intervenir sur les lieux concédés en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (sauf en cas de péril constaté).

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans le cimetière communal : des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles.

Aussi, la solution consiste pour les communes à mettre en place et mener à terme la procédure de reprise de concessions réputées abandonnées.

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par deux procès-verbaux, espacés d'une période de 3 ans pour les procédures engagées en 2020 et 2021, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés et ont cessé d'être entretenus. Au terme, la commune peut alors reprendre les terrains.

Durant tout le déroulement de la procédure, les listes d'emplacements concernés sont consultables en Mairie, de manière à ce que tout ayant-droit éventuel puisse être informé.

Les sépultures concernées sont également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester.

Ainsi, durant toute la durée de la procédure et jusqu'à son terme, chaque famille peut intervenir pour remettre la sépulture en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Bien entendu, les travaux à effectuer peuvent être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture ; un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.

Votre équipe municipale est donc bien consciente qu'une action dans le cimetière est indispensable mais, par la même, cette action doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.

Au terme de la première procédure, ce sont 18 concessions que la commune va récupérer, nettoyer et remettre à disposition des familles endeuillées.

Nous espérons cependant, que les informations de procédure de reprise soient diffusées auprès de proches ou familles ayant déménagé, de façon à ce que tous les ayants-droit concernés qui le souhaitent puissent encore prendre leur disposition.

C'est à notre avis un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération, et pour que nous puissions retrouver, dans un avenir proche, un cimetière à l'aspect agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site pour notre commune.



Voyage à Saumur pour les séniors marseillois

Encore une très agréable sortie à Saumur ce jeudi 30 mai. 53 participants, pleins d'énergie et d'envie d'être ensemble avaient répondu présents pour ce départ à l'aube!

La matinale du cadre noir leur a permis d'admirer de magnifiques chevaux et leurs cavaliers. Un bon déjeuner, la visite d'une champignonnière et d'une cave à vins de Saumur ont rempli cette journée conviviale.

Merci à la municipalité d'avoir participé financièrement à cette belle sortie.

Merci à Florence qui a tout organisé.

Et merci aux accompagnatrices, Valérie, Chantal et Monique qui les ont «chouchouté» en offrant café, thé et petits gâteaux lors des pauses » .



Le court extérieur de tennis est un équipement dont l'accès est partagé, entre les licenciés du [Tennis Club de Marsilly](#) et les joueurs non licenciés.

Trois créneaux fixes sont réservés à ces-dernier (y compris petites vacances, juillet et août) :



- Lundi, de 10h à 12h
- Mercredi de 13h à 15h
- Samedi de 18h à 20h

L'accès des non-licenciés au court est libre et gratuit.

Le coin des Associations



Dès la rentrée scolaire 2024/2025, [l'Association Paroissiale de Marsilly](#) propose aux enfants de CM1 / CM2 de suivre des cours de catéchisme pour connaître et approfondir les fondements du christianisme.

Les cours auront lieu le mercredi tous les 15 jours (sauf vacances scolaires).

Pour tout renseignement :

Marie-Patricia Sanson : 06.62.24.84.66

Thierry Sanson : 06.23.38.49.24

Email : thmpsanson@gmail.com



La bibliothèque municipale de Marsilly est gérée par une association de 9 bénévoles "[Les Amis du Livre](#)". Elle est située en face de l'église dans un joli jardin. Vous y trouverez environ 10.000 documents, livres, revues, BD, dont les dernières nouveautés parues, 2 jolis coins de lecture vous y attendent, l'un pour les adultes, l'autre pour les enfants.

Les heures d'ouverture:

- le mardi de 16 à 18 h

- le mercredi de 10 à 12 h et de 16 à 18 h

- le samedi de 10 à 12 h

Elle est fermée 15 jours à l'occasion des vacances de Noël, et pour les mois de **juillet et août**, la permanence est assurée les **mercredis et samedis matin de 10 h à 12 h**

Venez nous rencontrer, nous vous y attendons.

Et n'oubliez pas,

LIRE EST UN PLAISIR !



Ce dimanche matin 12 mai avait lieu la première enquête menée par le Commissaire Maigret de Montmireuil pour identifier l'inconnu de la baie dans le cadre des Mystères de La Pelle.



170 personnes se pressaient à 8h30 Place des Carrelets, des locaux bien sûr mais aussi des personnes de Saujon, Niort, de Surgères et même de L'Essonne...Tous encadrés par 60 bénévoles. Ils parlaient pour résoudre 8 énigmes culturelles, historiques, anecdotiques...

L'enquête qui les conduisait de Charron à Lauzières se terminait à 12h30 au Port de la Pelle où tout le monde, studieusement, apportait ses conclusions !.

Dans une ambiance conviviale, de la bonne humeur, du sourire et même du rire, 10 personnes étaient récompensées (road book, costumes, originalité de la voiture..) et après une brochette party à La Cabane Face à la Mer tout le monde se séparait en étant satisfait d'avoir apporté sa contribution à l'identification de Patrice Walton.

Toutes les photos sont disponibles gratuitement sur www.24heuresdelapelle.fr